



Je soussigné, Gaëtan BREE, représentant le **Groupe PAREDES**, 1 rue Georges Besse, 69740 GENAS déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Charlotte PP 16g

Référence :

936002 – 936012 - 936022

Satisfont aux exigences essentielles de santé et de sécurité Du Règlement EPI UE 2016/425 actuellement en vigueur en tant que

Equipements de Protection Individuelle de catégorie 1, protection contre les agressions mécaniques superficielles , pour risques mineurs seulement.

Fait à Genas, le 6 février 2023



Gaëtan BREE

Responsable Hygiène Sécurité Environnement